

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Crèche municipale : Demande de subventions

N°20260217-23

Rapporteur : M. Loïc LANOE

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Au sein de sa crèche municipale, la commune de Guillestre propose 35 places simultanées pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, en moyenne 49 semaines par an.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles, l'acquisition de matériels nouveaux dans le domaine de la puériculture mais aussi pour la cuisine, fournissant les repas de la crèche, de l'école maternelle et du centre de loisirs est nécessaire.

Dans ce contexte, une demande de subvention va être réalisée auprès du Département des Hautes-Alpes. Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de commune de Guillestre de proposer un accueil des enfants de moins de 4 ans de qualité ;

CONSIDERANT le matériel vieillissant ou obsolète qu'il est nécessaire de remplacer ;

CONSIDERANT la politique du Département des Hautes-Alpes en faveur des communes au titre de la solidarité territoriale ;

VU l'avis du Bureau municipal du 9 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES prévisionnelles (€ HT)		RECETTES	
Four professionnel : 5 462.00€ HT Barrières simples x7 = 1 369.69 € HT Portillon à ouverture adulte x2 = 548€ HT Départ de barrière mural x3 = 197.01 € HT	9 942.00	Département des Hautes-Alpes – 80 %	7 954.00 €
Pèse bébé/enfant électronique = 77.33€ HT		Autofinancement 20 %	1 988.00 €
Vaisselle et matériel de cuisine crèche = 522.79 € HT			
Poussette 6 places = 1 765.13 € HT			
TOTAL	9 942.00	TOTAL	9 942.00

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir auprès du Département des Hautes-Alpes à hauteur de de 80% soit 7 954.00 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention ;
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

